

N°DELB-20240041

Date de la convocation : 28 mai 2024

Publication sur le site internet le : 7 juin 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 39

Présents : 24 Votants : 37 Absents : 2

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE LUNDI TROIS JUIN, A DIX-HUIT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI AU 103 ALLEE DES VERGERS A BARENTIN, SOUS LA PRESIDENCE DE M. BOUILLON, Président.

ETAIENT PRESENT(E)S :

BARENTIN	BOUILLON Christophe, Maire, AMANIEU Gilles, BALZAC Nadège, BOULARD Véronique, CATTEAU Martine, DETALMINIL Baptiste, LAPORTERIE Huguette, LEJEUNE Alain, LEMAIRE-DELACROIX Françoise, LEMERCIER Rodolphe, OUARRAOU Fatima
PAVILLY	CRESSON Séverine, DEMARES Michèle, LARGILLET Agnès
VILLERS ECALLES	EMO Jean-Christophe, Maire, MOUTON Janine, PREVOST Francis
BLACQUEVILLE	BULARD Sylvain, Maire
BOUVILLE	LERMECHAIN Thierry, Maire, LINDENMANN Anne
EMANVILLE	BELLET Grégory, Maire
GOUPILLIERES	DODELIN François, Maire
LIMESY	CHEMIN Jean-François, Maire
STE-AUSTREBERTHE	GRESSENT Daniel, Maire

ETAIENT ABSENT(E)S ou EXCUSE(E)S :

M. ALLARD qui a donné pouvoir à Mme CATTEAU, Mme BEASSE qui a donné pouvoir à M. AMANIEU, M. COTTON qui a donné pouvoir à M. BOUILLON, M. DESILLE qui a donné pouvoir à Mme BALZAC, M. KEHR qui a donné pouvoir à M. LEMERCIER, LE BOUETTE Maryse, Mme SOWYK qui a donné pouvoir à M. LEJEUNE, Mme CARCA-BOUCHER qui a donné pouvoir à M. CHEMIN, M. TIERCE qui a donné pouvoir à M. LERMECHAIN, M. AMIOT qui a donné pouvoir à M. BULARD, M. DA SILVA, M. LEFAUX qui a donné pouvoir à M. DODELIN, Mme LEMONNIER qui a donné pouvoir à Mme BOULARD, Mme MULET qui a donné pouvoir à Mme CRESSON, M. TOCQUEVILLE qui a donné pouvoir à M. GRESSENT

Secrétaire de séance : Mme CRESSON

OBJET : Direction Générale des Services – Commission intercommunale - Modification – Autorisation

Par délibération en date du 30 juin 2020, le Conseil communautaire a décidé de créer des commissions intercommunales thématiques.

Par délibération en date du 10 septembre 2020, la Communauté de communes a désigné les membres des dites commissions.

Suite à une démission au sein d'un conseil municipal du territoire, la commission intercommunale des Finances dispose d'une place vacante.

Il convient de modifier et compléter celle-ci et d'en redésigner un membre.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-22 ;

Considérant que l'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « Le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres » ;

Considérant que, conformément à l'article L. 2121-21 du Code Général de l'assemblée délibérante a préalablement autorisé, à l'unanimité, d'effectuer main levée ;

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1^{er} : de compléter et modifier la commission intercommunale Finances, ci-dessous, présidée de droit par le Président

Article 2 : de désigner :

3 - COMMISSION FINANCES

Conseillers communautaires	Communes
Jean-Christophe EMO	VILLERS-ECALLES
Janine MOUTON	VILLERS-ECALLES
François TIERCE	PAVILLY
Mercedes MULET	PAVILLY
Brigitte FAVRY BOURGET	PAVILLY
Céline DELAUNE	BLACQUEVILLE
Thierry LERMECHAIN	BOUVILLE
Martine CATTEAU	BARENTIN
Nadège BALZAC	BARENTIN
Denis COTTON	BARENTIN
Baptiste DETALMINIL	BARENTIN
Gilles AMANIEU	BARENTIN
Cécile LEFRANCOIS	STE AUSTREBERTHE
Grégory BELLET	EMANVILLE

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdit.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président
Christophe BOUILLON



Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.